

Règlementation sur la donnée

Quelles sont les transformations
et perspectives pour le secteur
automobile ?

CGI

Sommaire exécutif

Le Règlement sur les données est une proposition législative européenne historique qui vise à libérer le potentiel des « données industrielles » pour favoriser la concurrence et l'innovation. L'objectif est de faciliter l'utilisation, la réutilisation et le partage des données provenant d'appareils et de produits connectés, en garantissant un accès juste et équitable aux données pour toutes les parties.

Les constructeurs automobiles génèrent et collectent d'énormes volumes de données à la fois dans leurs usines et dans les véhicules qu'ils fabriquent. Le partage de ces données avec des prestataires de services et des fournisseurs tiers pouvant changer la donne pour les services aux consommateurs, que signifiera le Règlement sur les données pour les constructeurs automobiles? La route sera-t-elle douce ou cahoteuse?

Cette étude examine les principales dispositions du Règlement sur les données et la manière dont cette proposition de législation permettra aux constructeurs automobiles d'établir des partenariats fructueux qui élargiront leurs services, généreront de nouvelles sources de revenus, amélioreront l'expérience client et feront progresser les objectifs de développement durable. Cependant, cela se produira seulement s'ils sont prêts, dès maintenant, à prendre les mesures nécessaires pour se préparer à ce nouveau système de données ouvertes.

Table des matières

Sommaire exécutif	2
Un nouveau règlement européen prometteur sur les données	4
Trouver un équilibre nécessaire pour l'accès aux données entre les constructeurs automobiles et les opérateurs de services	6
Transformer un risque (potentiel) en une occasion de croissance	8
8 recommandations pour se préparer à un système de données ouvertes	9
Conclusion	10

Un nouveau règlement européen prometteur sur les données

Le Règlement sur les données est une nouvelle proposition législative européenne qui vise à rendre les « données industrielles » plus accessibles à un écosystème d'acteurs afin de stimuler l'innovation fondée sur les données et la concurrence. Le potentiel pour l'Union européenne (UE) est énorme. L'une des principales raisons est que le marché de la valeur et des services des objets connectés (c'est-à-dire l'Internet des objets) de l'UE devrait atteindre 5 à 11 billions d'euros d'ici à 2030¹. Le Règlement sur les données peut contribuer à exploiter l'énorme valeur des données générées par ces objets.

L'UE a mené plusieurs études pour aider à tracer la voie à suivre et à mettre en place un cadre réglementaire qui permette de relever les défis à venir. Trois obstacles principaux ont été définis dans l'exploitation des données provenant d'objets connectés :



Obstacles technologiques dus à des formats de données propriétaires ou à un manque de normalisation;



Refus d'accès aux données pour des raisons de propriété intellectuelle qui, par exemple, empêchent les personnes concernées de changer de fournisseur de services de maintenance;



Entraves contractuelles avec des conditions d'exploitation trop restrictives pouvant limiter l'utilisation des données.

Le Règlement sur les données actuellement examiné par le Parlement européen a été élaboré pour fournir un ensemble de règles harmonisées permettant de relever ces défis. Cette proposition de règlement permettra aux personnes morales et physiques de mieux contrôler la portabilité, la copie et le transfert



des données générées par leurs objets connectés. Elle renforce les droits des utilisateurs concernant l'utilisation de leurs données en fournissant un cadre clair pour protéger les intérêts des fabricants tels que les conditions contractuelles, les limites pour les bénéficiaires potentiels et les compensations à payer.

¹ [Digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/data-act-factsheet](https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/data-act-factsheet)

À ce stade, le Règlement sur les données comporte quatre dispositions principales :

1. **Les détenteurs de données doivent partager avec d'autres entreprises les données** générées par les appareils connectés qu'ils entretiennent et qui sont utilisés par les consommateurs, afin de développer de nouveaux services au bénéfice des consommateurs. Cela est soumis à deux conditions, soit le paiement d'une compensation juste et équitable et la garantie de la prévention de l'accès illégal (par les gouvernements de pays tiers, par exemple).
2. **Les organismes publics européens peuvent accéder aux données détenues par les entreprises et les utiliser**, à condition de prouver l'existence d'un besoin exceptionnel.
3. **Le changement de fournisseur de services de traitement des données doit être simplifié** en encadrant les relations contractuelles entre les fournisseurs de services et en supprimant progressivement les frais liés au changement pour le consommateur.
4. **L'interopérabilité et la réutilisation des données au sein des secteurs et entre eux doivent être renforcées** par la mise en œuvre d'une gouvernance et de normes en matière de données.

Le Règlement sur les données est une réglementation horizontale qui fournit un cadre et une orientation clairs pour le partage des données. Néanmoins, il doit être complété par des réglementations verticales (spécifiques au secteur d'activité) qui définissent les normes et les conditions spécifiques d'accès aux données sur les produits (quelles données sont partagées, dans quel format, etc.). Cette norme européenne doit être suivie de près à l'échelle internationale, car l'expérience du Règlement général sur la protection des données (RGPD) a montré que les normes européennes ont tendance à être imitées par d'autres pays. Les entreprises non européennes doivent assurer leur respect des normes de l'UE en matière de données sur les produits afin de garantir leur conformité future et de créer de nouvelles possibilités de partenariat en matière de données.

L'ouverture des données sur les produits sera progressive, car les normes doivent encore être définies et des obstacles technologiques doivent être surmontés. Toutefois, plusieurs secteurs, notamment les transports, l'énergie, les systèmes de santé et les diagnostics automobiles, ont déjà entamé ce processus de normalisation.



Trouver un équilibre nécessaire pour l'accès aux données entre les constructeurs automobiles et les opérateurs de services

Examinons ce que le Règlement sur les données signifie pour les constructeurs automobiles. Traditionnellement, **la conception des véhicules ne facilite pas l'accès aux données et leur partage.** Même si plusieurs systèmes d'enregistrement des données coexistent, chacun d'entre eux doit être accessible séparément et reçoit, stocke ou envoie des données spécifiques associées à un objectif différent. Voici quelques exemples :

- La « boîte noire » enregistre les données de conduite pour leur analyse en cas d'accident. Les réglementations régissant l'accès à ces données varient d'un pays à l'autre.
- Le système de diagnostic embarqué (OBD) enregistre les données relatives à l'état du véhicule, principalement à des fins de diagnostic, et un dispositif spécial est nécessaire pour accéder à ces données. Ces dernières font l'objet d'une réglementation particulière.
- L'unité de contrôle télématique stocke les données de conduite du véhicule afin d'améliorer les performances de conduite.
- Le téléphone intelligent ou la carte eSIM à bord du véhicule assure une connectivité avec l'environnement extérieur, alimentant le véhicule en informations (par exemple, espaces de stationnement libres, restaurants et stations-service) ou en services (appels et services de vidéo à la demande pour les passagers).

La plupart des systèmes utilisés pour recueillir, traiter, stocker et utiliser ces données ne sont pas conçus pour partager de grands volumes de données avec l'extérieur.

Cela pose un sérieux problème aux prestataires de services qui ont besoin d'accéder aux données des véhicules pour fournir des services à leurs clients. En réponse, les fournisseurs de services réclament depuis longtemps une législation fondée sur des principes et soutenue par des exigences techniques et juridiques.



Celles-ci garantissent un accès équitable et raisonnable aux données de même qu'aux fonctions du véhicule et une communication avec les utilisateurs. Ils demandent également l'établissement d'une norme permettant de fournir des services entre différents fabricants et de faire des références croisées à d'autres secteurs (celui de l'énergie en particulier).

Gaia-X, un projet de sécurité et de souveraineté numériques visant à créer le cadre de gestion d'une infrastructure de données entièrement européenne, souhaite établir cette norme. De plus, Gaia-X comprend l'écosystème Catena-X, une alliance pour un échange de données sécurisé et normalisé au sein du secteur automobile. Le groupe, dont CGI fait partie, a lancé ces services connexes pour la première fois en 2022.

Comment le Règlement sur les données soutient-il également l'avenir de la mobilité?

Le Règlement sur les données permet aux clients de transférer les données relatives à leur véhicule à différents prestataires de services afin d'en tirer un avantage (financier ou pratique). Bien que certains cas d'utilisation existent déjà, le Règlement sur les données permettra les actions suivantes :

- **Faciliter la location des véhicules** en permettant aux opérateurs de mobilité (entreprises de location, etc.) d'accéder aux données relatives à la location, ce qui simplifie la gestion des véhicules loués (déverrouillage à distance, localisation en temps réel, etc.) La conduite autonome offre de nouvelles perspectives d'extension du modèle actuel d'autolocation proposé par des acteurs de longue date de ce secteur tels que Getaround.
 - **Mieux utiliser les capacités des batteries des véhicules électriques** en facilitant la recharge intelligente pour les utilisateurs finaux et les fournisseurs d'énergie pendant les heures creuses.
 - **Optimiser la consommation d'énergie du véhicule et minimiser son empreinte environnementale** en contrôlant les émissions et en explorant les possibilités de rétroinstallation.
 - **Connecter les véhicules à leur écosystème** pour trouver l'espace de stationnement le plus sûr et le moins cher et le payer automatiquement, trouver une station de recharge, automatiser certains aspects de la conduite, etc. C'est ce que l'on appelle la communication V2X (Véhicule-à-Tout).
 - **Protéger/sécuriser les véhicules** en les équipant de caméras de surveillance.
 - **Réviser les conditions financières des contrats d'assurance** en transférant les données de conduite à l'assureur du véhicule afin que le contrat puisse être révisé sur la base de ces données.
- 
- **Améliorer l'entretien des véhicules** en permettant aux entreprises d'entretien et de réparation d'offrir un service plus complet et prédictif grâce à des données en temps réel et à l'historique de la vie et de l'entretien du véhicule.
 - **Adapter les offres de mobilité** en permettant l'utilisation des données pour recevoir des offres plus personnalisées (location à court ou à long terme, changement de véhicule, etc.)
 - **Maximiser la valeur de revente du véhicule** en permettant aux opérateurs de fournir l'historique officiel de l'entretien (fournisseurs d'entretien certifiés et pièces d'origine) sans avoir à s'en remettre au fabricant.

Transformer un risque (potentiel) en une occasion de croissance

À première vue, il peut sembler que cette nouvelle réglementation ne favorise pas les constructeurs automobiles. Après tout, ils fournissent traditionnellement une série de services tels que l'assurance, l'après-vente et plusieurs autres, et le partage des données relatives aux véhicules avec des fournisseurs de services identiques ou similaires est susceptible d'accroître la concurrence. Cependant, le partage de ces données offre aux constructeurs plusieurs possibilités dont ils peuvent tirer profit :

- **Créer et diriger un nouveau canal numérique pour la communication à long terme avec les clients**
– Fournir un catalogue des services et des données disponibles améliorera la capacité des fabricants à identifier et à répondre aux nouvelles exigences générées par les nouvelles habitudes de mobilité.
- **Identifier les données potentiellement utiles et les services rentables** – Agréger les données peut aider les fabricants à comprendre lesquelles sont plus utiles et à mettre en place les services ou les partenariats les plus rentables sur la base de ces informations. Les constructeurs sont toujours en position de force pour dicter la norme de données sur les produits et le modèle de compensation associé.
- **Exploiter la connaissance du client acquise au cours du parcours de l'utilisateur** – La richesse des informations recueillies pendant et après le processus de vente peut aider les fabricants à soutenir le changement de modèle de vente directe en offrant aux clients des services plus personnalisés tels que l'autopartage, la mobilité électrique, etc.
- **Récupérer les données d'autres appareils mobiles** – Les cartes eSim des téléphones procureront une plus grande interopérabilité avec ces derniers et permettront aux fabricants de consolider et de monétiser les données.

- **Monétisation directe des données inutilisables**
– Les constructeurs recevront une compensation intéressante pour l'ouverture de leurs données et pourront continuer à protéger celles les plus sensibles (performances de recharge, etc.) qui sont directement liées à l'avantage concurrentiel.
- **Garantir la protection de la vie privée des clients**
– Les constructeurs peuvent garder le contrôle de leur écosystème de partenaires en s'assurant qu'ils utilisent les données qui leur sont confiées dans un cadre approprié.



Le Règlement sur les données aidera également les constructeurs à optimiser leurs opérations :

- **Optimisation de la R et D et réduction du coût total de possession** – Un catalogue de données fournira un accès facile à des renseignements clés à plus grande échelle. Par exemple, les données relatives à l'usure peuvent être utilisées pour optimiser les pièces des futurs véhicules ou planifier la production de certaines pièces de rechange.
- **Optimisation de l'approvisionnement et des lignes de production** – L'accès à des informations plus complètes et plus uniformes sur les machines et les actifs des usines de production peut contribuer à leur optimisation.
- **Optimisation de la gestion de la flotte** – Un accès plus facile aux données peut contribuer à optimiser la disponibilité des véhicules, le coût total de possession, les coûts d'assurance, l'empreinte CO₂, etc.

8 recommandations pour se préparer à un système de données ouvertes

Il est essentiel que les constructeurs automobiles se préparent avant de passer à un système qui donne accès à leurs données aux opérateurs de services. Cela implique de repenser votre stratégie, d'adapter votre gouvernance des données et de changer la façon dont les données sont utilisées.

1 Évaluer l'impact sur votre activité et dresser la liste des données clés produites et des cas d'usage associés – Chaque donnée et cas d'usage doit être encadré par un prisme technologique, concurrentiel et réglementaire (RGPD, Règlement sur les données, Règlement sur les services numériques, etc.) pour gérer efficacement les normes actuelles et futures.

2 Élaborer une stratégie d'ouverture des données afin d'évaluer les moyens actuels et potentiels d'ouvrir l'accès aux données, les transformations informatiques qui en découlent, les coûts associés et le modèle de revenus des services concernés.

3 Dresser une liste des données déjà partagées et de leur conformité avec le Règlement sur les données afin d'évaluer les risques à court terme et les actions et les possibilités qui en découlent (révision des contrats, etc.).

4 Élaborer une politique de gouvernance et un cadre pour les décisions relatives aux données ouvertes (protection, partage et utilisation) en ce qui concerne leur potentiel et leurs capacités de monétisation.

5 Adapter les plateformes et les usines de données pour partager et promouvoir les données et les services, organiser les activités de gestion des données et fournir une interface utilisateur directe similaire à celle des opérateurs de services mobiles.

6 Réviser les politiques de sécurité des données afin de permettre un accès ouvert aux données dans un cadre contrôlé, y compris des garanties de sécurité, de confidentialité et de traçabilité pour contrer les transferts non autorisés.

7 Travailler ensemble pour construire la norme de demain en organisant vos écosystèmes internes et externes pour les intégrer dans les structures de gouvernance européennes. Il faut imaginer et innover pour maximiser la valeur du patrimoine de données en développant continuellement de nouveaux services et des partenariats associés.

8 Élaborer une stratégie de gestion des actifs et identifier les économies de coûts potentielles à réaliser en modifiant le modèle de maintenance ou en partageant les données avec d'autres divisions telles que la R et D.

Conclusion

Le Règlement sur les données renforce une tendance fondamentale de plusieurs secteurs d'activité vers un avenir axé sur les données. Il s'agit d'une réglementation horizontale (multisectorielle) destinée à être complétée par des réglementations verticales (sectorielles) plus spécifiques. Chaque secteur doit s'approprier ces changements en mettant en place une gouvernance propre au secteur et en intégrant des stratégies qui exploitent les données dans l'ensemble des chaînes de valeur.

Les constructeurs automobiles doivent surfer sur cette tendance pour rester compétitifs. Les produits (données) les plus ouverts sont ceux qui seront les plus susceptibles d'être choisis par les acteurs du futur. En outre, des écosystèmes de données ouverts et fiables permettront aux fabricants de rester en contact avec leurs clients afin de maintenir et d'étendre leurs activités de service existantes.

Les organisations peuvent optimiser leurs opérations (R et D, fabrication, chaîne d'approvisionnement, etc.) en utilisant les nouvelles données disponibles. Ils peuvent également réaliser des gains d'efficacité et des réductions de coûts en modifiant le modèle de maintenance ou en partageant les données produites pour qu'elles soient utilisées par d'autres acteurs.

En fin de compte, le Règlement sur les données peut contribuer à créer un écosystème de données plus ouvert et plus fiable qui aidera les constructeurs à développer des partenariats fructueux qui élargissent leurs services, génèrent de nouvelles sources de revenus, améliorent l'expérience des clients et font progresser les objectifs de développement durable.

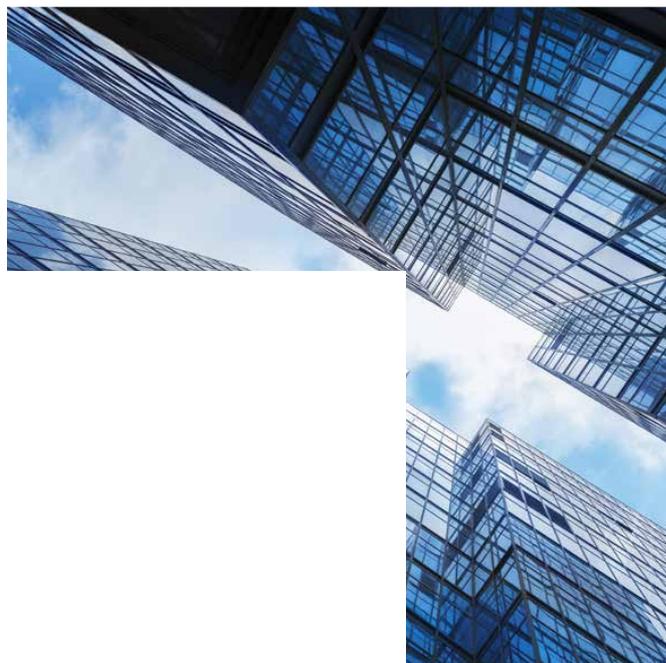
Un partenaire dans votre parcours axé sur les données

Pour les fabricants qui cherchent à devenir des entreprises axées sur les données, CGI propose une approche globale qui aide à exploiter la puissance de transformation des données pour faire face aux nouvelles réalités du marché et mener des opérations intelligentes, durables et résilientes.

Nous offrons une solide combinaison d'expertises sectorielles, de données, de technologies et de gestion du changement, ce qui nous permet d'établir une relation avec vous, à l'échelle locale, en vous offrant l'évolutivité d'un véritable partenaire mondial.

Contactez-nous pour découvrir comment nous pouvons vous aider à devenir une entreprise axée sur les données : manufacturing@cgi.com





À propos de CGI

Allier savoir et faire

Fondée en 1976, CGI figure parmi les plus importantes entreprises de services-conseils en technologie de l'information (TI) et en management au monde.

Nous sommes guidés par les faits et axés sur les résultats afin d'accélérer le rendement de vos investissements. À partir de centaines de bureaux à l'échelle mondiale, nous offrons des services-conseils complets, adaptables et durables en TI et en management. Ces services s'appuient sur des analyses mondiales et sont mis en œuvre à l'échelle locale.

cgi.com/fr

© 2023 CGI inc.